

ELECTIONS CTP

le mardi 30 janvier 2007

Les services concernés

Le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)

Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)

Les directions régionales de l'équipement à l'exception de la DREIF

Les centres interrégionaux de formation professionnelle : Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours, (CIFP)

Les directions de l'équipement de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte

Le service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon

Le service maritime des ports de Boulogne et de Calais et du Nord

L'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, (ENTPE)

L'Ecole nationale des techniciens de l'équipement (établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes, (ENTE)

L'Ecole nationale des Ponts et Chaussées,(ENPC)

Le Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques,(CEDIP)

Le Centre d'Etudes des tunnels, (CETU)

Le Centre national des ponts de secours, (CNPS)

Le Laboratoire central des ponts et chaussées, (LCPC)

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, (ANAH)